

**UNIVALOM**

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 JUIN 2023

#### Délibération 2023-32

#### OBJET : Bilan 2022 du Programme local de prévention des déchets d'UNIVALOM

Le 28 juin 2023 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : .....40

Désignés : ..... 29

(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : ..... 14

Visio : : ..... 0

Votants : ..... 28

Procuration..... 5

Date de la convocation :

22 juin 2023

#### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

#### **Membres suppléants :**

Elizabeth DEBORDE, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### **Procurations :**

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI,

Philippe DELEAN à Marion MUSSO,

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT,

François WYSZKOWSKI à Jean LEONETTI,

Françoise BRUNETEAUX à Patrick PEIRETTI,

#### **Membres excusés :**

Joseph CESARO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

M. Edouard AZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception n° 2023-0628-2023-32-AI  
006-200046076-20230628-2023-32-AI  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Après une phase d'études et de diagnostic, UNIVALOM a lancé fin 2015 son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour les années 2016-2020, maintenant clôturé.

Afin de continuer les actions de ce PLPD et faire la jonction avec le prochain Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), les actions de prévention ont été poursuivies et de nouvelles ont été mises en place.

Un bilan de ces actions est donc présenté pour l'année 2022 qui a été marquée par :

- La poursuite des distributions de composteurs individuels et d'installations de sites de compostage collectif ;
- La réalisation de trois diagnostics au sein des lycées de la Commune d'Antibes ;
- Le lancement de la première master classe jardin zéro déchet.

Pour rappel, le programme se décline en 6 thématiques principales :

- Thématique n°1 : Compostage
- Thématique n°2 : Broyage
- Thématique n°3 : Gaspillage alimentaire
- Thématique n°4 : Réemploi
- Thématique n°5 : Communication Web (anciennement partage de ressources)
- Thématique n°6 : Zéro déchet

Le bilan, par thématique, de cette année 2022 est le suivant :

**Compostage** : 49 970 € de budget et 1 769 tonnes de déchets évités

- Compostage individuel : 594 composteurs distribués et autant de foyers formés au compostage
- Compostage collectif : 25 sites collectifs installés ce qui porte à 157 le nombre total de site en fonctionnement

**Broyage des végétaux** : 2 000 € de budget et 14 tonnes de déchets évités

- Broyage des sapins de Noël : 2 805 sapins broyés sur 12 Communes participantes

**Alimentation durable** :

- Diagnostic gaspillage alimentaire : Accompagnement de 4 lycées antibois, en partenariat avec la région (diagnostics). Réalisation de supports numériques pour promouvoir et faciliter les pratiques d'alimentation durable.

**Zéro déchet** :

- Objectif zéro Déchet : 403 foyers experts ou débutants formés au zéro déchet
- Les Z'ateliers zéro déchet : 20 ateliers ouverts à tous se sont tenus sur le territoire d'UNIVALOM avec la présence de 356 participants

**Réemploi** :

- Recyclerie mobile : 7 recycleries mobiles se sont tenues devant le réseau des déchèteries du Syndicat pour 1,19 tonnes de déchets détournés. Partenariat avec Soli-cités, association d'insertion via l'économie sociale et solidaire (transformation d'objets en objets uniques remis en vente).
- Collecte de jouets : 1,6 tonnes de jouets collectés sur 14 Communes participantes avec 41 points de collecte.

Il est précisé au Comité syndical que le bilan complet et exhaustif de toutes les actions réalisées en 2022 dans ce Programme figure dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets 2022 d'UNIVALOM dans le chapitre 4 « prévention ».

À noter également qu'un nouveau PLPDMA, pour la prochaine période 2023-2028, a été élaboré en coordination sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain CAP'AZUR et son adoption fera l'objet d'une prochaine délibération du présent Comité.

Ce bilan 2022 des actions de prévention d'UNIVALOM a également été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 21 juin dernier.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- PREND ACTE de cette communication.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI

